



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2020-06

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-27-011 - ARRETE N° 2020- 92 Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Chenets » sis 51 bis, rue Victor Hugo à Courbevoie (92400) (4 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

IDF-2020-06-09-001 - Arrêté modificatif N°5 du 09/06/2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines CAF-78-20200608 (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-02-27-011

ARRETE N° 2020- 92

Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Chenets » sis 51 bis, rue Victor Hugo à Courbevoie (92400)

ARRETE N° 2020- 92

Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Chenets » sis 51 bis, rue Victor Hugo à Courbevoie (92400)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2019-264 en date du 20 décembre 2019 relatif au PRIAC 2019-2023 de la Région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2011 portant application du I de l'article R.314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2012 portant application du I de l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité d'hébergement temporaire et pour lesdits établissements exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée ;

- VU** le Règlement Départemental d'Aide Sociale approuvé par le Conseil départemental en date du 31 mars 2017 ;
- VU** le rapport n°18-43 en date du 28 septembre 2018 du Président du Conseil départemental approuvant le schéma interdépartemental des Hauts-de-Seine et des Yvelines d'organisation sociale et médico-sociale 2018-2022 ;
- VU** la circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » et son annexe 8 relative au cahier des charges des PASA et des UHR ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médical du Plan Alzheimer ;
- VU** la circulaire interministérielle N°DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- VU** la circulaire interministérielle N° DGCS/SD3A/DGOS/SDR/2011/362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- VU** l'arrêté conjoint n°2014-41, en date du 11 mars 2014, portant autorisation de transfert de gestion de l'EHPAD « Les Chenets » à Courbevoie au profit de la Fondation Diaconesses de Reuilly et modification de capacité, portant la capacité totale de l'établissement à 76 places d'hébergement permanent ;

CONSIDERANT la mesure 16 du plan national Alzheimer 2008-2012, intitulée « création ou identification, au sein des EHPAD d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux » qui prévoit notamment de généraliser la réalisation de « pôles d'activité et de soins adaptés » (PASA) dans les EHPAD ;

CONSIDERANT la décision de labellisation conjointe du PASA de l'EHPAD « Les Chenets » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la visite de confirmation réalisée le 23 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le PASA permet de prendre en charge et d'accueillir les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées six jours sur sept ;

CONSIDERANT les financements alloués par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à l'ARS Ile-de-France dans le cadre des mesures nouvelles Alzheimer au titre de l'année 2011 ;

CONSIDERANT le montant de la dotation forfaitaire annuelle de 6 429 euros (pour une ouverture au moins de six jours sur sept) à la place qui s'ajoute à la dotation initiale de fonctionnement de l'EHPAD ;

ARRETENT

ARTICLE 1:

L'EHPAD « Les Chenets » sis 51 bis, rue Victor Hugo à Courbevoie (92400) est autorisé à créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour accueillir et prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Le PASA n'est pas ouvert à un recrutement extérieur.

ARTICLE 2 :

Le montant du forfait annuel pour le fonctionnement de ce PASA s'élève à 90 006 € (hors taux d'évolution) pour une ouverture de six jours sur sept.

ARTICLE 3 :

La capacité totale de l'établissement reste inchangée, soit 76 places d'hébergement permanent dont 14 places en PASA pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Etablissement : EHPAD « Les Chenets »
N° FINESS : 92 080 746 8
Code catégorie : 500 - EHPAD
Code discipline : 961- Pôles d'activité et de soins adaptés
Code fonctionnement : 21- Accueil de jour
Code clientèle : 436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées

Gestionnaire : Fondation Diaconesses de Reuilly - OADR
N° FINESS du gestionnaire : 78 002 071 5
Code Statut : 63 - Fondation

ARTICLE 5 :

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale pour 20 places.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 7 :

La Directrice de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Directrice générale des services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine ainsi qu'au Bulletin Officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 27 février 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour le Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine,
le Directeur général adjoint
Responsable du Pôle Solidarités

Signé

Elodie CLAIR

Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2020-06-09-001

Arrêté modificatif N°5 du 09/06/2020
portant modification de la composition du conseil
d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

CAF-78-20200608



Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté modificatif N°5 du 09/06/2020
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines**

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines;

Vu les arrêtés modificatifs des 23/05/2018, 12/02/2019 ; 13/03/2019 ; 12/03/2020

Vu la désignation formulée par la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;

A R R Ê T E

Article 1er

L'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 susvisé est modifié comme suit :

Article 1

En tant que représentant des Assurés Sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT);

Est nommée Suppléante (siège vacant) Madame BELLIOU Marie-Thérèse

Le reste est sans changement.

Article 2

Le Chef de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 09/06/2020

Le Ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :

Le Chef de l'antenne interrégionale de Paris de la
Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de Sécurité Sociale

Dominique MARECALLE

Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAF78)
Arrêté modificatif n°5 du 09/06 /2020

CAF des Yvelines – Modifications du 09/06/2020		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	BENHEMMA	Sandra
			THIEBAUX	Yohan
		Suppléant(s)	HOSSON	Véronique
			BIRACH	Bruno
	CGT - FO	Titulaire(s)	JOURDAINE	Thierry
			LEJEUNE-HOURIEZ	Regine
		Suppléant(s)	VIERA DE FREITAS	Aduzinda
			GUICHAOUA	Martine
	CFDT	Titulaire(s)	BARROIS	Sophie
			PIERRE-BES	Jacqueline
		Suppléant(s)	DELORME	Bernard
	CFTC	Titulaire(s)	BANCAL	Michel
Suppléant(s)		LAVIRON	Claire	
CFE - CGC	Titulaire(s)	VINCENT	Hervé	
	Suppléant(s)	PLANQUES	Martine	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	GILLIET	Frédéric
			BARBARO	Antoine
			RICHNER	Alain
		Suppléant(s)	Non désigné	Non désigné
			Non désigné	Non désigné
	Non désigné		Non désigné	
	CPME	Titulaire(s)	MEUNIER	Patrick
Suppléant(s)		CHAMOUCARD	Géraldine	
U2P	Titulaire(s)	LE COQUIL	Pierre	
	Suppléant(s)	PINTEAUX	Olivier	
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	PAUTRAT	Jean-Marc
		Suppléant(s)	Non désigné	Non désigné
	U2P	Titulaire(s)	BELZEAUX	Rémi
		Suppléant(s)	SARAGA	Noëlle
	UNAPL / CNPL	Titulaire(s)	Non désigné	Non désigné
Suppléant(s)		Non désigné	Non désigné	
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	GIRY	Laurent
			PERICARD	Armelle
			PAVANI	Jean-Marc
			THYSS	Maryvonne
		Suppléant(s)	SABIK	Thomas
			MESNARD	Philippe
			GUGLIELMI	Myriam
Personnes qualifiées			BROUARD	Catherine
			BENOIT	Dominique
			MIGOT	Caroline
			AIT MOHAMED	Abd-el-Kader
			BAUDERE	Christine

Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAF78)
Arrêté modificatif n°5 du 09/06 /2020